

Niveau 6

# Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

MAJ : 16/03/2026

À l'interface entre la direction et les équipes, le cadre de proximité est un maillon essentiel dans la mise en oeuvre des réponses aux besoins des usagers. Il doit répondre aux nécessités de gérer une organisation et d'encadrer une équipe de professionnels.

## Objectifs

- ✓ Savoir comprendre, analyser les enjeux et la réalité socio-économique d'un territoire ;
- ✓ Savoir évaluer l'évolution des problématiques des usagers et adapter l'offre de service ;
- ✓ Savoir piloter des projets opérationnels en assurant la qualité des interventions auprès des usagers et négocier avec les décideurs ;
- ✓ Savoir encadrer et animer les équipes de professionnels et gérer les ressources humaines dans le respect du cadre réglementaire ;
- ✓ Savoir gérer les aspects administratifs, logistiques et financiers du service ;
- ✓ Savoir développer la communication interne et externe avec les partenaires et les réseaux

## Programme

La formation se déroule sur une amplitude de 24 mois et comprend :

- ✓ Un enseignement théorique (400 heures) structuré en 4 blocs de compétences :
  - BC1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150 heures)
  - BC2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale (100 heures)
  - BC3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale (60 heures)
  - BC4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90 heures)
- ✓ Une formation pratique (420 heures).

## Public

Sont admis de droit en formation, à la suite du dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS, dans leur rédaction antérieure du décret 2022-1208 du 31/08/22 ;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS en application des articles D.451-20 à D 451-28 du code de l'action sociale et des familles.

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme du travail social au moins de niveau 5 (DE ASS, DE ES, DE EJE, DE ETS, DE CESF) ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou au moins de niveau 6 (licence/Bachelor) ;
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (DUT, BTS, DEUG, DEUST) et justifier de deux ans d'expérience professionnelle réalisés dans le secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, de la santé ou de l'économie sociale et solidaire ;
- Être titulaire d'un diplôme du travail social de niveau 4 (DE ME, DE TISF) et justifier de quatre ans d'expérience professionnelle réalisés dans le secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, de la santé ou de l'économie sociale et solidaire.

## Tarifs

Sans allègement : 9 416 €

Avec allègement : coût établi en fonction du niveau d'allègement

(Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2026)

Pour en savoir plus

Souad SALMI

[ssalmi@irtess.fr](mailto:ssalmi@irtess.fr) - Tél. 03 80 72 64 44